

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Ecrite selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2609
Le 30 octobre 2016 à 18 heures 28
est né(e)⁽²⁾ Enes

LAUGIÉ

du sexe Masculin à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne)
⁽³⁾

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 10 octobre 2016 à La Queue-en-Brie (Val-de-Marne)
par la mère

Délivré conforme aux registres, le - 3 MAI 2019

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » etou « 1^{re} partie ... - 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée, acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française, la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de prénom, NOM né le ... à ... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieux de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par la père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... témoins et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé le ... » ou « Prissons, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».